

Séance publique du mercredi 3 février 2016
20 h 30

Présents : Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Gérard ESPINOSA, Isabelle MORONVAL, Nicolas BEAUDESSEAU, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Excusés ayant donné procuration : Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA, William PELLECUIER à Nicolas BEAUDESSEAU, Pamela IZARD à Monique MASDURAUD.

Absent excusé : Claude Cathelin.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Meunier

Date de convocation : 29/01/2016

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015 est approuvé et signé par les membres présents.

Le maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour, qui est approuvé :

- 1) Construction d'un skate-park initié par le CMJ : approbation du projet et demandes de subvention.
- 2) Assainissement Non Collectif (ANC) : fixation du montant de la participation semestrielle 2016.
- 3) Assainissement Collectif : modification de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).
- 4) Bibliothèque-Médiathèque « La Forge » : annexe 4 au règlement intercommunal « Médiathèques et bibliothèques ».
- 5) Salle des fêtes – location : modification du règlement et des tarifs.
- 6) CCPL : avenant à la convention de prêt de matériel
- 7) CCPL : convention de mise en commun du service de la « Commande publique, Affaires juridiques et Assurances » de la CCPL.
- 8) CCPL : avenant n°3 à la convention de mise à disposition descendante – Coordination Petite Enfance. Ajustement du coût de mutualisation pour 2015 et prévisions 2016.
- 9) Communications des commissions.
- 10) Questions diverses.

1) Construction d'un skate-park initié par le CMJ : approbation du projet et demandes de subvention.

Le maire expose au conseil que le conseil municipal des jeunes (CMJ) a pour projet la création d'un skate-park.

Des rencontres avec des professionnels ont eu lieu (organisateur du FISE de Montpellier, terrassier, adjoint au maire de Saint-Christol qui a mené le projet sur sa commune).

Il en résulte que le coût estimatif de ce projet s'élève à :

1) terrassement : 12.903 € HT +

2) Modules : 26.705 € = un total HT de 39.608 soit un ttc 47.529 €.

Le maire propose au conseil d'en rechercher le financement et, pour se faire, de solliciter l'aide financière des entités suivantes : M. Henri CABANEL, sénateur, le Conseil Régional : M. Jean-Luc Bergeon, Le Département : Claude Barral, le CNDS, la Députée : Mme Fanny Dombre Coste.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, après discussion adopte à l'unanimité le projet proposé par le CMJ et sollicite les aides financières. Le maire précise qu'il appliquera les procédures adaptées à un marché de ce niveau de coût.

2) Assainissement Non Collectif (ANC) : fixation du montant de la participation semestrielle 2016.

Le maire indique au conseil que, dans le cadre de l'assainissement non collectif, la commune a signé avec VEOLIA Eau-CGE une convention pour l'assistance technique du SPANC, dont la rémunération est de 11.98 € HT par semestre et par installation (arrondi à 12 €).

Elle a également signé avec RUAS SA, une convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif qui s'élève à 2,73 € HT (arrondi à 3 €).

Les deux représentent la somme de 15€ HT par semestre et par installation.

Les conventions, signées en juin 2015, ayant pris effet avec six mois de retard, leur application en sera décalée d'autant. Elles commenceront donc au 1^{er} janvier 2016, avec une facturation en juin 2016.

Le maire propose d'autoriser VEOLIA Eau à facturer la redevance pour un montant de 15€ HT par semestre et par installation, la régularisation sur les montants réels intervenant en fin de contrat.

Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil, après discussion, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus présentée.

3) Assainissement Collectif : modification de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Le maire expose au conseil que, dans le cadre de la nouvelle station d'épuration intercommunale gérée par le SIAVB, les modalités de fonctionnement sont mises en place et les participations financières relatives à ce service uniformisées.

Il en résulte la nécessité d'aligner les tarifs appliqués par les communes-membres lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Pour notre commune, est concerné le tarif appliqué au titre de la PAC due pour la construction d'une maison individuelle ou d'un habitat groupé qui passe à 4.000 € (au lieu de 4.500 € selon délibération du 6 juin 2012).

Le maire invite le conseil à délibérer.

Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité des présents la nouvelle tarification.

4) Bibliothèque-Médiathèque « La Forge » : annexe 4 au règlement intercommunal « Médiathèques et bibliothèques ».

Le maire informe le conseil qu'il convient de modifier les règles applicables à la Bibliothèque – Médiathèque « La Forge ».

En effet, c'est maintenant le règlement public du réseau intercommunal des Médiathèques et bibliothèques du Pays de Lunel qui s'applique.

L'annexe n° 4 de ce règlement concerne, pour sa part, le fonctionnement spécifique de la Médiathèque « La Forge » de Saussines. Le maire en donne lecture.

Il invite ensuite le conseil à se prononcer.

Le conseil, après discussion, approuve à l'unanimité des présents l'application du règlement public du réseau intercommunal des Médiathèques et bibliothèques du Pays de Lunel et de l'annexe 4, spécifique à la Médiathèque « La Forge » de Saussines.

5) Salle des fêtes – location : modification du règlement et des tarifs.

Le maire propose au conseil de réajuster le tarif des locations comme suit :

Pour les administrés domiciliés sur la commune :

- Location à la journée : 220 € (au lieu de 170€)

- Location week-end : 300 € (au lieu de 250 €)

Pour les personnes hors commune :

- Location à la journée : 850 € (au lieu de 800 €)

- Location pour deux jours : 1.250 €

Location à but lucratif :

-1 journée : 1.050 € (au lieu de 1.000 €)

-2 journées : 1.550 € (au lieu de 1.500 €)

Associations : gratuit sauf si la salle n'est pas restituée en parfait état de propreté : frais de ménage pour un montant de 50 €.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, après discussion adopte à l'unanimité la nouvelle tarification ci-dessus proposée.

6) CCPL : avenant à la convention de prêt de matériel

Le maire expose au conseil que la convention de mise à disposition du matériel est reconduite pour trois années supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les mêmes conditions que celles fixées par la convention initiale modifiée par délibération du conseil du 27 septembre 2013 et par avenant du 11 décembre 2014.

Le maire soumet au conseil cet avenant et l'invite à délibérer.

Le conseil après discussion, adopte à l'unanimité les modifications de l'avenant à la convention de prêt de matériel.

7) CCPL : convention de mise en commun du service « Commande publique, Affaires juridiques, Assurances » de la CCPL.

Le maire rappelle qu'un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes peuvent se doter de services communs en dehors de tout transfert de compétence.

La convention de mise en commun « Commande publique, Affaires juridiques, Assurances », instituée par délibération de la CCPL du 20 décembre 2012 et modifiée par avenant du 11 décembre 2014, vient à échéance.

La CCPL souhaite renouveler la mise en commun de ce service par la convention qui nous est présentée.

Il invite le conseil à se prononcer.

Le conseil, après discussion adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise en commun du service de la « Commande publique, Affaires juridiques, Assurances » de la CCPL.

8) CCPL : avenant n°3 à la convention de mise à disposition descendante – annexe 3. Coordination Petite Enfance. Ajustement du coût de mutualisation pour 2015 et prévisions 2016.

Le maire rappelle tout d'abord au conseil que, dans le cadre de la bonne organisation des services, et afin d'assurer une continuité éducative et pédagogiques entre les structures ALSH gérées par la CCPL, et les Accueils de Loisirs Périscolaires et les micro-crèches gérées par les communes, la CCPL a souhaité mettre à disposition des communes, ses moyens humains pour les activités « Enfance ».

Il expose ensuite qu'il convient d'ajuster le coût de la mise à disposition pour 2015 et de définir le prévisionnel pour 2016 en complétant l'article 3 de la convention.

Il donne enfin lecture au conseil du projet d'avenant n°3 à la convention de mise à disposition descendante.

Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil, après discussion, adopte à l'unanimité, la modification par avenant n°3 des annexes :
n°1 : ajustement des agents mutualisés 2015,
n°2 : prévisionnel des agents mutualisés 2016
n°3 : grille de référence des coûts,
n°4 : échéancier mandats/titres pour 2016.

9) Communications des commissions.

- Une prochaine Feuille infos sera publiée prochainement : les articles ou propositions sont les bienvenus.

- La commission « Culture et animations » a tenu une réunion fin janvier. Un agenda des manifestations organisées à Saussines est en cours d'élaboration.

- Le CCAS a préparé son budget pour 2016. Il travaille au dépouillement de l'enquête menée auprès des adolescents.

L'article 79 de la loi NOTRE modifie la loi n°86-17 relative aux CCAS : est désormais supprimée l'obligation de créer un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Elle ne remet pas en cause la poursuite de l'activité sociale de la commune. Une délibération peut être prise pour la suppression de l'actuel CCAS et applicable au 1^{er} janvier de l'année qui suit cette décision.

Cette disposition sera étudiée en commission prochainement.

- Le personnel de la mairie a des horaires variés et tous ne travaillent pas à temps complet. Les élus doivent tenir compte de ces contraintes afin que le travail administratif puisse être accompli dans les délais.

- De nouvelles subventions ont été enregistrées, la marge d'autofinancement de notre commune devrait donc être améliorée.

10) Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Ont signé les membres présents :

Henry Sarrazin,

Monique Masduraud,

Jean-Michel Meunier,

Yves Savidan,

Isabelle Milesi,

Valérie Bourgarit,

Gérard Espinosa,

Isabelle MORINVAL,

Nicolas BAUDESSEAU,

Marion MANAHILOFF,

Cathy VIGNE.